



## PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu  
le 6 juin 2003 sur le CAMPUS de SCHOELCHER

sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE  
Président de l'Université

### Membres élus présents :

MM. NAKOULIMA Ousseynou (collège A)  
OUENSANGA Alex  
JEAN-BAPTISTE Georges  
JANKY Eustase  
CLERGEOT Henri  
VIRASSAMY Georges  
BERNABE Jean  
BURAC Maurice

MM. THERESINE Christian (college B)  
MAURIN Alain  
JASOR Yves  
VALMORIN Vincent  
ALIN Christian  
KOUADIO Fily  
LINGUET Laurent  
SAINT-CYR Philippe  
CONFIANT Raphaël  
GRIVELET Stéphane

Mmes CAZALON Marie-Noëlle (collège IATOS)  
LESCS Marie-Claude  
TARADE Yolaine

MM. JOSEPH Yvon  
PORTECOP Olivier  
MARBOT Alain

MM. CABRION Gérard (collège étudiants)  
ZENON Georges  
POGNON André  
PETIT David  
DURANTY Malik  
SALOMON Axel

Mlle BEDOT Murielle

MM. DARIBO Ralph

Mlle FRANCOIS Taha

M. EUTROPE Jean-Pierre

Mlles COUCHY Gerty  
RAMASSAMY Sandrine  
JEAN-BAPTISTE Marie-Danielle

MM. THENARD Christian (personnalités extérieures)  
DEDE Henri-Claude  
LAVENTURE Miguel  
HO TEN YOU Joseph

MM. GLAUDE Vital, Max  
STRAZEL Francis

**Membres élus ayant donné procuration :**

MM. PHAN Duc Loi à OUENSANGA Alex  
CELIMENE Fred à VIRASSAMY Georges  
DAVIDAS Lionel à BURAC Maurice  
PERROT Sébastien à ALIN Christian  
L'ETANG Gerry à CONFIANT Raphaël  
PARIZE Lucien à THENARD Christian  
DELUGE Maxence à LAVENTURE Miguel

Mme PIERRE-JOSEPH Alice à GLAUDE Vital, Max

**Membres élus absents :**

MM. BRETON Jean-Marie  
MAILLE Claude  
DANIEL Justin  
LOUISON Daniel  
De JAHAM Roger  
TOUSSAY Hervé  
SALA Georges-Henri

**Invités présents :**

MM. CHARDON Jean-Pierre, Recteur de l'Académie de la Guadeloupe, Chancelier coordonnateur  
VALDEVIT Bruno, Agent Comptable

Mme HERVE-MOISO Frantz, Chef de Cabinet

Mlle LORI Delphine, Responsable Formation des personnels IATOSS, chargée du secrétariat

Mmes BERCIION Sylvie, Directrice du SCUJO  
MORAVIE Rose-Marie, Directeur du SEPFC

MM. PAGO Gilbert, Directeur de l'IUFM Martinique  
NABAJOTH Eric, Directeur de Cabinet  
LOUIS Maxime, Vice-Président du Conseil Scientifique  
NARAYANINSAMY Jacky, Vice-Président du CEVU  
BERNARD Didier, Vice-Président du CUR Guadeloupe

M. GRANDIN Pierre-Victor (invité à assister au CA en l'absence de LOUISON, étudiant élu)

**Invités absents :**

Mmes BERNABE Marie-Françoise, Directeur du SCD, représentée par Mme GROUVEL  
FEBRER Francine, Secrétaire Général

M. HANOT Boris, Chef de la DAJ

Mme SALOMON Christiane, Directeur du SUMPPS

**Excusés :**

MM. MORABITO Marcel, Recteur de l'Académie de la Martinique  
BELLEGARDE Jean-François, Recteur de l'Académie de la Guyane  
DOQUIN Patrick (association des MPI de Guadeloupe)

*Le quorum atteint, le Président ouvre la séance à 9h15.*

Le Président salue la présence de Monsieur HO TEN YOU, Président du Conseil Général de la Guyane, de Monsieur DEDE, Vice-président du Conseil Régional de la Guyane et des représentants du conseil régional de Guadeloupe et de Martinique, Messieurs THENARD et LAVENTURE.

Il salue chaleureusement les nouveaux membres de ce conseil, en particulier les étudiants, qui lors d'une rencontre fructueuse avec le VP CEVU, la veille, ont reçu un dossier complet présentant l'Université des Antilles et de la Guyane.

Le Président souligne le caractère exceptionnel de ce conseil d'administration qui est le premier depuis septembre 2002. La date aussi tardive s'explique par les mouvements de grève, sur les différents campus dès décembre 2002, qui se sont soldés par la signature de trois protocoles d'accord et qui ont entraîné le report à plusieurs reprises des élections des représentants étudiants aux 3 conseils.

A propos du budget, le Président informe le CA que l'exercice budgétaire 2003 sera déficitaire et que la rigueur devra être le mot d'ordre.

Enfin, il énonce les grands chantiers qui nous attendent, à savoir :

- l'exécution et l'évaluation du contrat quadriennal, la préparation du prochain contrat et en conséquence la mise en place du LMD ;
- la Validation des Acquis et de l'Expérience ;
- la loi de modernisation des universités ;
- le règlement intérieur du CA ;
- le comité de liaison Université / Collectivités locales

La parole est passée au Recteur de la Guadeloupe, Monsieur CHARDON, qui, après avoir adressé ses salutations à l'assemblée et excusé l'absence de ses collègues de Martinique et de Guyane, explique la notion de « chancelier coordonnateur ».

Le Président rappelle les 11 points de l'ordre du jour et insiste sur la nécessaire discipline de tout un chacun, vu l'importance de tous ces points :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/09/2002 ;
2. Présentation du budget 2003 arrêté par M. le Recteur, Chancelier de l'Université ;
3. Réflexions sur la nouvelle structuration de l'établissement ;
4. Approbation de la Convention constitutive du GIP – Pôle Universitaire Guyanais (PUG) ;
5. Point sur la situation de l'UFR de STAPS ;
6. Approbation des propositions de la Commission Permanente du CEVU et des Commissions du FSDIE ;
7. Approbation des propositions du Conseil scientifique des 08/12/02 et 04/06/2003 ;
8. Approbation de la Convention UAG / IUFM Guyane ;
9. Approbation des conventions signées par le Président ;
10. Approbation des modifications des statuts (SEPFC, SUAPS, SUMPPS) ;
11. Questions diverses :
  - demande d'ouverture de la licence professionnelle « Développement et protection du patrimoine culturel » sur le site de Martinique.

Les questions diverses suivantes sont enregistrées :

- la cession d'un terrain par la ville de Fort-de-France à l'Etat pour la construction du pôle santé en Martinique ;
- le dédoublement du PCEM1 en Martinique ;
- la convention de collaboration relative aux honoraires des maîtres de stage ;

L'ordre du jour est abordé.

## 1 - Approbation du procès-verbal du CA du 20/09/2002

Des remarques sont faites par :

Monsieur BURAC quant à la formulation du 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 4 concernant la composition de la Commission des moyens, propose : « (...) une autre configuration que la conférence des Doyens ».

Madame CAZALON qui souligne la répétition de la même phrase à la fin de la page 11 et au début de la page 12 ainsi qu'un problème de forme à la page 18, 3<sup>ème</sup> paragraphe, 3<sup>ème</sup> ligne « (...) vacances n'aient pas permis...».

Monsieur GRIVELET apporte une précision concernant la mise en place du DUFLE qui se ferait en Guyane et Martinique et non en Guadeloupe comme écrit dans le PV.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Président soumet le PV à l'approbation du Conseil.

***Le PV est adopté, avec 2 abstentions, 15 membres ne prenant pas part au vote.***

NB : *les membres ne prenant pas part au vote sont majoritairement les nouveaux élus (étudiants).*

## 2 - Présentation du budget :

Monsieur le Recteur rappelle les mouvements sociaux qui ont paralysé l'UAG, le report des élections et la situation financière ayant eu pour conséquence la décision du Ministère de diligenter une inspection générale. Il a donc du, puisque le Président n'a pas pu réunir le conseil à temps, arrêter le budget.

Il précise qu'il n'a aucune marge de manœuvre et qu'il applique les recommandations du Ministère dont il est le représentant.

Il entend rappeler qu'aujourd'hui le budget n'est pas soumis au vote et que le redressement de la situation de l'UAG, non seulement se fera sur le long terme, mais aussi et surtout impliquera la responsabilité de tout un chacun.

Monsieur l'Agent Comptable procède à la présentation du budget, de manière pédagogique, dit-il, surtout pour les nouveaux membres.

Il précise que c'est conformément au décret du 15 janvier 1994 (*relatif à la réglementation financière des EPSCP*) que le Recteur de la Guadeloupe, Chancelier coordonnateur de l'université, a arrêté le budget de l'UAG.

La *section de fonctionnement* a été arrêtée à 10.762.811€ en dépenses dont 3.786.389€ de dépenses de personnel et 11.459.978€ en recette soit une capacité d'autofinancement de 707.042€.

En *section d'investissement*, les dépenses sont arrêtées à 7.620.582€ et les recettes à 6.923.415€.

Le budget 2003 s'équilibre donc à 18.383.393€.

En raison des contraintes informatiques, le budget 2003 représente le cumul des crédits inscrits sur NABUCO à la DBM 4.

Les modifications de ce budget seront arrêtées par Monsieur le Recteur, dans les mêmes conditions que le budget et ce jusqu'au 31 décembre 2003. Les propositions seront adressées à l'appui des justificatifs de recettes à l'Agent Comptable qui se chargera de présenter les demandes regroupées au Recteur de Guadeloupe.

*Un débat s'instaure alors sur l'élaboration de ce budget et sa « sincérité » :*

Monsieur LAVENTURE souhaite un point d'ordre, à savoir si, le Président, le Recteur ou l'Agent Comptable, projette de donner des informations qu'il détiendrait sur les perspectives d'un budget complémentaire.

Le Président indique qu'il est tenu d'attendre les conclusions du rapport de l'I.G.A.E.N. Il sera peut-être en mesure de le faire lors d'un prochain conseil.

Monsieur NAKOULIMA, s'agissant de la présentation qui vient d'être faite, dit que s'il est vrai que le budget a été présenté en équilibre, les vrais problèmes n'ont pas été posés. Il rappelle alors, ce qui, à ses yeux, sont les quatre paramètres qui gouvernent le budget d'une UFR :

1. les heures complémentaires du fait de l'absence d'un encadrement suffisant ;
2. le salaire des personnels non titulaires ;
3. la mise en œuvre des enseignements que l'on a décidé d'ouvrir et sa mise en musique par les sept départements de la faculté ;
4. le fonctionnement de l'ensemble, à savoir les examens, les commandes, les livrets pour étudiants, etc...

Il estime que le budget alloué à sa faculté ne lui permet pas d'atteindre les objectifs fixés : les heures complémentaires du 2<sup>d</sup> semestre ne pourront être payées, la faculté ne peut payer son personnel IATOSS non titulaire, il fait remarquer que les crédits de suppléance sont insuffisants (*9 personnels en congé de longue maladie, 6 seulement doivent faire fonctionner la composante*).

Monsieur BERNABE intervient sur 4 points :

- 1/ le compte financier 2001 n'a pas été approuvé par le Conseil ;
- 2/ il constate que le budget alloué aux composantes (environ 5 millions d'€) n'a été à aucun moment présenté aux Conseils des UFR ;
- 3/ il n'y a aucune déclinaison des groupes de recherche ;
- 4/ les reliquats de ces groupes de recherche ont été gelés, ce qui ne s'était jamais fait auparavant.

Monsieur VIRASSAMY, Doyen de la Faculté de Droit et d'Economie, s'inquiète du montant attribué aux groupes de recherche (environ 2 millions d'€) et aux composantes (environ 5 millions d'€). Il s'indigne, à partir des circonstances décrites, que le CA ait été dépossédé de son pouvoir. A ses yeux, ces éléments sont forcément critiquables et se réjouit qu'il n'ait pas à voter ce budget. En effet, il se trouve dans l'incapacité d'exercer ses fonctions de Doyen puisqu'il ne dispose d'aucun élément lui permettant de viser les dépenses de fonctionnement.

Quant à l'UB Patrimoine de 6 millions d'euros représentant 34% du budget, Monsieur VIRASSAMY s'interroge sur sa gestion.

Monsieur LAVENTURE demande au Président son appréciation par rapport à un budget imposé (*diminution de plus de 20% de la masse des dépenses de fonctionnement*). Il rappelle cependant l'obligation qui est faite de prévoir les amortissements suivant les nouvelles règles applicables aux collectivités locales. Il s'inquiète aussi de savoir jusqu'à quand le CA sera dépossédé de son pouvoir.

Monsieur THERESINE, Directeur de l'UFR de Droit et Sciences économiques, indique, comme l'a souligné Monsieur BERNABE, la non approbation du compte financier 2001. Il rappelle avec insistance l'impossibilité d'assurer la rentrée universitaire 2003/2004 avec un tel budget, qui ne permettra pas, en outre, de régler les heures complémentaires 2002, toujours impayées.

Mademoiselle FRANCOIS qui est à l'UAG depuis 6 ans, s'étonne de la récurrence de tous ces problèmes, notamment de l'insuffisance des budgets, de l'absence de politique globale. Elle pense que si cette situation perdure, les étudiants iront vers d'autres universités.

Le Président, pour répondre aux différentes interventions, indique qu'il comprend l'amertume de Mademoiselle FRANCOIS. Il estime cependant qu'il n'est plus possible de gérer comme les années précédentes. En effet, après son élection, lorsque feu Monsieur LELARGE lui a signalé les problèmes existants, il a tout de suite demandé un audit de gestion et une inspection des services comptables.

Il précise qu'il ne s'attendait pas à être confronté à ce type de problème et que la situation est réellement préoccupante. Il a, dit-il, la même ambition concernant la qualité de l'enseignement, de la recherche, de la vie étudiante que tous les collègues.

Pour répondre à Monsieur LAVENTURE, il dira que son appréciation est teintée d'amertume et de tristesse et la démarche à emprunter, si l'on veut redresser la situation à l'UAG, sera forcément empreinte de rigueur.

L'Agent comptable rappelle que le budget est effectivement diminué de 20% mais qu'il ne porte que sur une période de 6 mois.

S'agissant des amortissements, l'UAG, souffrant d'un manque de crédits de fonctionnement, ne prévoit pas pour l'instant d'amortissements qui grèveraient davantage le budget. Il s'agit cependant d'un choix politique à savoir un prélèvement à la source pour l'établissement ou composante par composante.

Concernant l'UB Patrimoine, il convient de tenir compte des constructions en cours et du montant de l'enveloppe à répartir. S'agissant :

- du CPER, toutes les opérations sont fléchées
- des crédits de maintenance et de sécurité, ils sont soumis aux VP CUR qui déterminent les priorités par campus à hauteur des crédits disponibles.

L'Agent comptable précise que le CR financier a été maintenu par erreur au niveau d'une composante.

Pour répondre à la demande de Monsieur PETIT sur la notion de chancelier coordonnateur, le Recteur CHARDON indique qu'il existe bien 3 recteurs chanceliers mais 1 seul coordonnateur. Il rappelle que depuis 1998, des recettes ont été dépensées 2 fois et qu'il convient de noter que le budget de l'établissement ne doit pas être la superposition des budgets des composantes.

Monsieur VIRASSAMY s'interroge toujours sur la manière de dépenser les sommes de l'UB Recherche et sur les destinataires de ces sommes et voudrait connaître la date de la prochaine DBM qui permettrait aux attributaires de disposer des sommes qui leur sont allouées.

Monsieur SALOMON demande quelle est la réelle position de l'UAG au regard des vols répétés de matériels informatiques. Il s'inquiète des possibilités et des conditions de travail des étudiants dans un tel contexte.

Madame LESCS demande à l'Agent Comptable si les crédits recherche 2002 et 2003 ont été inscrits. Celui-ci précise, à l'intention des membres du CA, que l'UB recherche ne pose pas de problèmes particuliers parce que la notification du ministère est arrivée en juillet 2002. Le budget recherche sera donc composé des sommes de 2002, 2003, des sommes spécifiques et du BQR inscrites au vu des notifications transmises par le BRS.

Mademoiselle FRANCOIS, face aux différents problèmes récurrents d'insuffisance de budget, propose que soit mise en place une politique attractive pour maintenir sur les campus les étudiants, surtout face à « l'épandage structurel du FMI » et dont les conséquences se feront sentir plus tard.

Pour conclure, le Président, signale, d'une part qu'il n'a jamais caché l'existence de problèmes financiers graves à l'UAG et que d'autre part depuis le 5 février 2003, il n'a cessé d'attirer l'attention du Ministère sur les problèmes financiers et de comptabilité de l'UAG.

A ce titre, il donne lecture d'un extrait d'un courrier de Madame VEDRINE, Inspecteur Général, adressé à Monsieur le Recteur qui précise que la situation actuelle « permettra à l'UAG de fonctionner pendant plusieurs mois ». Il n'y est pas dit, fait-il remarquer, que l'UAG a les moyens de son fonctionnement pour une année pleine.

Monsieur l'Agent Comptable précise que le budget est exécutoire dès le 6 juin pour une partie des composantes et le 10 juin pour les autres.

Face aux demandes de Messieurs THERESINE et NAKOULIMA s'agissant des heures complémentaires, le Président précise que le budget de l'UAG a jusqu'ici toujours été abondé de sommes prélevées sur les réserves à hauteur de 5 à 7 MF. Compte tenu de la politique mise en place, il n'est plus question de prélever des sommes sur des réserves dont on ne sait si elles existent et quel en est le montant.

Monsieur EUTROPE se demande alors s'il est menée une réflexion au sein de l'UAG concernant les heures complémentaires.

Monsieur DARIBO s'interroge, quant à lui, sur la sincérité d'un budget qui a subi une « coupe » et sur la pérennité de l'enseignement supérieur aux Antilles-Guyane.

Le Président indique que l'UAG se dotera d'un logiciel pour une meilleure gestion des heures complémentaires.

Enfin, Monsieur LAVENTURE suggère, pour une meilleure efficacité des échanges, d'éviter une profusion de chiffres et de réaliser un exposé des motifs ainsi qu'une synthèse même visuelle.

Le Président est favorable à cette proposition.

Dans le cadre des éléments budgétaires, sont soumis aux voix :

- les tarifs 2002/2003 des formations dispensées par le SEPFC
- les tarifs du prêt entre bibliothèques (PEB)
- les frais d'inscription du DUFLE

Monsieur VALMORIN relève les montants élevés du PEB. Madame GROUVEL, responsable de la section Martinique du SCD, répond qu'ils englobent les frais de recherche de documents par la bibliothécaire couplés aux frais d'envois postaux.

Face à l'augmentation des tarifs du PEB, Monsieur EUTROPE confirme que des étudiants se trouvent en difficulté pour régler les frais impayés.

Concernant le DUFLE, Monsieur GRIVELET, après une brève présentation de ce diplôme et un rappel de son approbation il y a un an par le CEVU et le CA, propose de fixer les droits d'inscription annuels à 92 €.

***Ces tarifs sont adoptés :***

- ***avec 4 abstentions pour ceux du SEPFC***
- ***à l'unanimité pour le DUFLE***
- ***avec 6 abstentions pour le SCD.***

### **3- Approbation de la Convention constitutive du GIP Pôle Universitaire Guyanais (PUG) :**

Le Président rappelle que la création du GIP a déjà été actée par un précédent CA et précise ensuite que l'UAG a obtenu de l'Etat une ligne budgétaire fléchée dans le cadre du contrat quadriennal pour sa participation financière.

Monsieur DEDE fait un historique sur la mise en place du GIP. Il entend rappeler l'espoir que représente le PUG pour les étudiants de Guyane, l'UAG et les décideurs de Guyane.

Il insiste sur le fait que le PUG ne va nullement à l'encontre de l'UAG et cite l'article 2 du Titre premier de la Convention.

Aux inquiétudes de certains membres du CA concernant :

- l'absence de personnels IATOS membres du CA du GIP (M. JOSEPH)
- la présence prépondérante des collectivités locales (Mlle BEDOT)
- la place restreinte faite à l'UAG et la répartition des droits (MM. VIRASSAMY et ALIN),

Le Président répond que le GIP est une structure de réflexion et de propositions. Il rappelle d'ailleurs la clarté des termes de l'article 2 Titre premier de la Convention (« propose », « contribue », « assure la promotion... ») et relève que le Président WILLIAM, du temps de sa présidence, avait mis en place une cellule de réflexion sur le devenir de l'enseignement supérieur en Guyane qui, quelque part, était une préfiguration du GIP.



Le Président souligne que la création du GIP de Guyane s'inspire de l'expérience de l'Université de Grenoble qui a initié la mise en place d'un GIP enseignement supérieur à Valence ; et précise que c'est sur cette base qu'a été proposé et discuté le GIP-PUG.

Monsieur DEDE rassure Monsieur JOSEPH en lui rappelant qu'au GIP sont représentées des institutions, et qu'il appartient à l'UAG, qui dispose de 3 sièges, de désigner ses représentants.

Monsieur ZENON constate que le « GIP est un lieu d'émancipation et de développement du peuple guyanais » et s'inquiète de la validité des diplômes au niveau national. Il lui est répondu que le GIP ne délivre pas de diplômes.

Monsieur SAINT-CYR précise notamment qu'il est question d'une convention constitutive avec des principaux partenaires et souligne qu'il s'agit de l'élaboration d'un projet nécessaire au développement de la Guyane. Et d'ajouter que les groupes de travail se sont même interrogés sur la pertinence d'une telle structure pour le pôle Martinique.

Point de vue partagé par Monsieur BERNABE qui souligne que cette structure, tellement intéressante, peut donner des idées.

Monsieur LAVENTURE insiste sur la dynamique dans laquelle l'UAG se trouve, dynamique déjà amorcée, selon lui, par la création des 3 académies et qui s'est poursuivie par la création des 3 IUFM.

Monsieur LINGUET ajoute que depuis la création de structures universitaires en Guyane, la cohabitation politiques/universitaires ne pose aucun problème, preuve en est la composition du CA de l'IESG.

En réaction aux interrogations des étudiants quant à leur manque d'informations sur la nature du GIP (M. EUTROPE) et la délivrance des diplômes (M. ZENON), Monsieur VALMORIN propose à Monsieur le Président d'expliquer aux nouveaux étudiants la philosophie générale du GIP.

Au vu de l'insistance de Monsieur VALMORIN, le Président propose de trouver un système pour que les nouveaux élus au Conseil d'Administration puissent accéder aux décisions et débats antérieurs au CA sans qu'il soit nécessaire d'y revenir systématiquement.

***La convention et ses annexes (financières et programme d'activités) sont adoptées : 25 voix pour, 8 abstentions, 1 contre et 8 membres ne prenant pas part au vote.***

*Pause repas – Reprise des travaux à 15h15.*

-----

*Monsieur le Doyen JANKY devant s'absenter, le Président accepte d'aborder les points se rapportant aux problèmes de l'UFR des Sciences Médicales.*

▪ *Dédoubllement de la 1<sup>ère</sup> année de Médecine en Martinique :*

Le professeur JANKY explique les raisons de ce dédoublement (arrivée massive d'étudiants en PCEM1, année commune à différentes professions paramédicales et médicales) et précise les modalités d'organisation des enseignements (visioconférences entre les deux sites : Fouillole et le CHU de La Meynard).

Il attire l'attention du Président sur les problèmes budgétaires qui se posent à la Faculté de Médecine pour assurer le fonctionnement de ce dispositif.

Par ailleurs, il souhaiterait que le personnel attribué à la Faculté de Médecine pour assurer le fonctionnement, ne soit pas une simple mise à disposition temporaire.

Le Président le rassure en lui précisant que les mesures seront prises dans ce sens. Il souligne également l'effort financier consenti dans le cadre du contrat quadriennal, l'importante subvention accordée par la Région Martinique ainsi que celle de la Région Guadeloupe quant à l'équipement de l'Amphithéâtre Benjamin sur le site de Fouillole, et le financement de l'équipement de l'amphithéâtre de La Meynard par le CHU.



*La décision du dédoublement de la 1<sup>ère</sup> année de Médecine en Martinique a déjà été votée par Conseil, le principe de l'ouverture à la rentrée 2003 est approuvé.*

*Est également approuvée la convention de collaboration relative aux honoraires pédagogiques des maîtres de stage des résidents affectés, pour un semestre, chez le praticien de médecine de ville.*

- Les droits d'inscription SCD / FSDIE :

Le Conseil est informé du caractère illégal -souligné par le Ministère- des frais de retrait de dossiers et des droits obligatoires pour le SUAPS.

**Le Conseil arrête donc les dispositions suivantes :**

- **la suppression des frais de dossiers,**
- **la fixation au tarif minimum prévu par l'arrêté ministériel pour les droits du SCD et le FSDIE,**
- **la définition par le SUAPS des activités de base couvertes par la subvention allouée au titre de la DGF. Concernant les autres activités, le SUAPS proposera au Conseil, le montant des droits spécifiques, qui seront facultatifs.**

#### **4- La nouvelle restructuration de l'établissement**

Monsieur VALMORIN propose de remplacer la terminologie « la nouvelle restructuration... » par « une nouvelle restructuration... »

Le Président, après avoir acquiescé à sa demande, souhaite qu'un débat d'1h30 soit engagé.

Il remet en mémoire que depuis 2002, des discussions avec le Ministère ont eu lieu et insiste sur la nécessité d'avancer rapidement sur le sujet. Après avoir expliqué les nécessités de la refondation, il souligne les avancées obtenues avec la création des CUR, même si cette expérience est récente.

Il informe l'assemblée qu'avant la fin de l'année 2003, l'UAG devra être en mesure proposer au Ministère les grandes orientations de la refondation.

Le Président souhaite, avant d'ouvrir les débats, que les Vices-Président CUR fassent le bilan de la réflexion menée sur les trois pôles.

Monsieur BERNARD, VP CUR de Guadeloupe, expose la configuration particulière du site de Guadeloupe : les conséquences de la co-existence des composantes et des services centraux sur le même site, les difficultés de mise en œuvre des programmes de réhabilitation des constructions à Fouillole, l'aménagement du campus de Camp Jacob à Saint-Claude, nécessitent une mobilisation permanente des responsables. Aussi, le projet manque de maturité, un nouveau devra être proposé.

Monsieur SAINT-CYR, VP CUR de Martinique, propose « une réflexion sur une meilleure efficacité de notre Université dans le cadre d'une unité », unité allant dans le sens d'une décentralisation. L'unité doit être un point fort pour l'UAG. L'existence des trois pôles a été actée. Il faut défendre le principe de l'égalité des pôles. Aux compétences de base données aux pôles, doivent s'ajouter les compétences partagées dans le cadre de l'interrégionalité. Dans cette optique, des instruments de pré-cadrage devront donc être mis en place pour le travail du conseil d'administration.

Monsieur CLERGEOT, VP CUR de Guyane, souligne la confusion d'identité entre l'IESG et le CUR. Il développe les particularités du CUR de la Guyane par rapport aux deux autres. Dans le paysage universitaire guyanais, la place prépondérante est occupée par l'IESG qui va pouvoir disposer de compétences liées à l'article 33 fort. La création du GIP-Pôle universitaire guyanais est un autre élément à prendre en compte à côté des services communs et de l'IUT. La réflexion porte aussi sur l'éventualité d'un établissement public administratif (EPA).

Le Président rappelle la mission confiée à Madame BERNABE le chargé de mission sur la décentralisation et la déconcentration des Services et souligne que le pré-rapport rendu, qui a alimenté de nombreuses réunions, est un document intéressant qui doit être discuté.

*Le débat s'instaure et il en ressort que :*

Monsieur JASOR, souhaite connaître quels sont les contacts pris par Madame BERNABE en Guadeloupe. Il se demande si elle n'était pas en mission pour le CUR Martinique. Il pense que le livre blanc distribué ne traduit pas convenablement la réalité guadeloupéenne et s'interroge sur la durée de fin de la mission. Il faudra un traitement égal pour les pôles de la Guyane et de la Guadeloupe.

Monsieur NAKOULIMA, tire un bilan différencié des CUR. Pour lui, l'erreur a été de vouloir coller une réponse identique à trois problèmes différents. Il demande que soit expliqué le fonctionnement concret de cette restructuration, tout en sachant que l'UAG est dans le cadre d'un contrat quadriennal en cours que l'on veut déjà modifier : qu'apportent aux étudiants ces propositions de refondation ? Quelle parité, quelle égalité, quelle complémentarité existent-ils entre les pôles ?

Monsieur BERNABE souhaite davantage le terme de refondation. Pour lui, le courant littéraire du structuralisme est mort. Il faut ici parler de refondation et non de restructuration. Le territoire est physique. La territorialité ne l'est pas. Selon lui, il faut de l'audace et de la clairvoyance dans ce dossier. Il faut avancer la parité comme élément de dignité.

Monsieur CONFIANT attire l'attention de l'assemblée sur la nécessaire unité de l'UAG dont il a toujours été question malgré les rumeurs. Il insiste sur la chance inouïe d'avoir une Université sur 3 pays. Que nous apprenions alors à gérer nos problèmes et sachions dépasser ces « crispations » précise-t-il !. En effet, il fait le constat que les universitaires, dans leur majorité sont unitaristes. Il faut répondre aux urgences sociales sur chaque pôle. Il faut, selon lui, des structures fonctionnelles pour répondre aux exigences du développement.

Monsieur VALMORIN relève que travailler dans la précipitation n'est pas souhaitable et propose de prendre le temps nécessaire à une réflexion de fond.

Pour Monsieur THENARD, le projet de nouvelle structuration de l'université arrive au moment où il y a un débat sur la décentralisation. Il rappelle qu'on ne peut aller à l'encontre des projets des collectivités territoriales ; d'où la nécessaire obligation pour l'UAG d'avoir des garde-fous.

Le Président souligne alors l'importance du comité de liaison Université / Collectivités locales.

Monsieur BERNARD souligne que la période de crispation est passée. Pour lui, le livre blanc a heureusement réveillé les Guadeloupéens. En ce qui concerne la structure nouvelle avancée pour l'UAG, certaines propositions comme le CLIC sont à revoir car elles risquent d'alourdir le système.

Madame TARADE se réjouit que l'on reprenne, aujourd'hui, son concept de parité qu'elle avait déjà proposé, le 2 mai en utilisant la formule « pas d'égalité sans parité ». Elle attire l'attention sur la manière de décentraliser et note qu'il y a nécessité de réfléchir, également, sur le déroulement de la carrière des ATOS.

Monsieur EUTROPE dit « bravo aux vues unionistes ». Il est d'accord avec la complémentarité et souligne qu'il faudrait craindre les doublons ; il serait bon de commencer ses études sur un pôle et les terminer sur un autre.

Monsieur DURANTY réclame davantage de coopération humaine.

Monsieur ALIN fait part de son pessimisme en insistant sur les 4 axes sur lesquels il faut travailler :

- attractivité, possible si l'UAG n'est qu'une (*accueil des étudiants, transparence de l'offre sur le modèle anglo-saxon, excellence de la recherche*)
- amélioration de la mobilité des enseignants et éventuellement des personnels IATOS (*les étudiants profiteraient de compétences plus intéressantes ; mutualisation des moyens*)
- travailler ensemble
- innovation technologique profonde qui sera l'occasion de faire des avancées (*recherche de qualité*).

Monsieur ZENON estime qu'on est arrivé à un point de non-retour pour les doublons.

Monsieur EUTROPE souligne différents dysfonctionnements à l'intérieur de l'université. La responsabilité des services centraux en terme de circulation de l'information est souvent évidente.

Divers étudiants, dont Monsieur DARIBO, soulignent les avancées qu'il faut réaliser, en harmonisant les politiques sur les différents pôles. Il y a nécessité de travailler en symbiose.

Le Président clôture le débat sur le mot « espoir », espoir pour l'Université. Il précise alors, que ces avancées seront utiles pour le prochain Conseil d'administration du mois de juillet. Et d'ajouter que les travaux ne se feront pas dans la précipitation, mais qu'il y a obligation de respecter un certain calendrier. La loi de modernisation des universités pourrait y aider (*possibilité pour le Président de donner délégation de signature concernant les marchés sur chacun des pôles, par exemple*).

Compte tenu de l'heure tardive, le Président propose de traiter au **prochain CA de juillet** les points concernant :

- L'approbation de la Convention UAG / IUFM Guyane ;  
Ce qui ne posera pas de problème car la convention pourra être annexée au contrat que signera l'IUFM au 1<sup>er</sup> juillet.
- L'approbation des propositions de la Commission Permanente du CEVU et des Commissions du FSDIE ;
- Les statuts du SUAPS / SUMPPS / SEPFC ;
- Les propositions du Conseil scientifique ;

Monsieur THENARD rappelle à Monsieur le Président la signature d'une convention UAG / Région Guadeloupe concernant l'ouverture, en Guadeloupe, de la Licence Professionnelle « Développement et protection du patrimoine culturel ».

En réponse, le Président précise que cette licence professionnelle sera mise en place en Guadeloupe, dès que les conditions d'accueil seront réunies sur le site de Saint-Claude.

Monsieur BURAC explique que le financement des Région Guadeloupe et Martinique sont complémentaires et que l'équipe pédagogique est en place. Cependant, il s'inquiète de savoir si les conditions matérielles (*accueil, salles....*) sont réunies pour une ouverture à la rentrée prochaine.

Monsieur NARAYANINSAMY précise que l'ouverture, en Guadeloupe, de deux DEUG, Lettres modernes et Histoire, sera effective à la rentrée 2003 et que, s'agissant de la licence professionnelle, 2 options distinctes seront proposées, l'une en Martinique (2003) et l'autre en Guadeloupe (2004).

Le Président demande au CA de se prononcer sur la demande d'ouverture de la licence professionnelle en Martinique.

***La demande d'ouverture de la Licence Professionnelle en Martinique est approuvée.***

Il demande également d'acter l'ouverture de ces deux DEUG en Guadeloupe.

***L'ouverture des deux DEUG en Guadeloupe est approuvée.***

## **5- Point sur la situation de l'UFR STAPS**

Le Président rappelle à l'assemblée que depuis novembre 2002, Monsieur OUENSANGA est administrateur provisoire de cette composante. Il annonce que l'élection du directeur de l'UFR STAPS aura lieu le 30 juin prochain. Deux candidats se présentent : Monsieur CALIXTE et Madame CARTON. Il souhaite que les résultats de cette élection, dès lors qu'ils respectent la légalité, soient acceptés par l'ensemble de la communauté universitaire.

Monsieur SALOMON rappelle avec insistance que l'année dernière a été extrêmement difficile et souhaiterait un réel changement car l'administrateur nommé est difficilement joignable. Il trouve inadmissible qu'on ait jamais pu établir un vrai débat au CA sur ce problème.

Monsieur OUENSANGA rappelle les actions menées (*remise en place des commissions de spécialistes, reconstitution des commissions pédagogiques*) ainsi que ses conditions d'exercice (*continuité de ses missions d'enseignement sans aucune décharge, responsable d'un groupe de recherche*).

Monsieur VALMORIN soulève et déplore le fait qu'une fois de plus, le point concernant l'UFR STAPS revienne à la fin du CA.

Monsieur ALIN déplore aussi, comme ses prédécesseurs, l'absence de débat profond et long concernant l'UFR de STAPS au sein du CA de l'UAG.

## **6- Approbation des conventions signées par le Président**

Monsieur VALMORIN souhaite obtenir des informations sur les conventions 29 et 30.

*- Délégation du Conseil d'administration :*

Monsieur l'Agent Comptable soumet au Conseil le point suivant :

Afin de pallier les délais courant entre deux conseils d'administration et d'éviter les blocages pour les composantes concernées, il est demandé au Conseil de déléguer au Président de l'UAG :

- l'approbation des contrats de recherche et conventions ayant une incidence financière, et pour un montant global de contrat ou de convention ne dépassant pas 150.000€ ;
- l'approbation des contrats de travail (nouveaux contrats ou renouvellements ne dépassant pas 5 mois).

Le Président rendra compte à chaque séance du Conseil d'administration des actes approuvés par délégation.

***Le Conseil d'administration approuve ce point pour chacune des délégations.***

Le Président remercie l'assemblée, notamment les étudiants dont il a noté la maturité et la qualité de leur contribution aux débats.

Un hommage également rendu à Madame HERVE-MOISO qui assistait à son dernier CA. Le Président la remercie pour son concours et note que l'UAG perdra une de ses mémoires.

Compte tenu de l'heure tardive, les autres points de l'ordre du jour non abordés seront traités au prochain Conseil d'administration de juillet.

*Le Président lève la séance. Il est 18h15.*